

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 11 FÉVRIER 2021**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	<p>Désignation du secrétaire de séance - Vote</p> <p>Monsieur Jean GIRARDON est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Désignation à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	<p>Adoption du procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'adopter le procès-verbal du conseil de communauté du 17 décembre 2020. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	<p>Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p> <p>Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales</p>	David MARTI

	Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 7 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	<p>Election d'un 4ème conseiller délégué</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après que M. David MARTI ait proposé la candidature de Mme Jeanne-Danièle PICARD ; - De préciser que Mme Alexandra MEUNIER et M. Charles LANDRE ont occupé les fonctions de scrutateurs ; - D'élire, après un vote à bulletin secret, à la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, en qualité de 4^{ème} conseillère déléguée Mme Jeanne-Danièle PICARD. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 Nombre de bulletins blancs : 5 Nombre de bulletins nuls : 0 Nombre de suffrages exprimés : 65 Majorité absolue : 33</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	<p>Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver le rapport annuel, annexé à la présente délibération, relatif à la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes de la CUCM. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	<p>Pacte de gouvernance entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et ses communes membres - Organisation d'un débat</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De prendre acte de la tenue du débat organisé sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre la CUCM et ses communes membres ;- D'élaborer un pacte de gouvernance avec les communes membres de la CUCM ;- D'adopter le projet de pacte de gouvernance en annexe et de le soumettre à l'avis des conseils municipaux des communes membres, lesquels devront se prononcer dans un délai de délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-6	<p>UGAP - Mise à disposition de marchés de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres - Autorisation de signature de la convention</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De conclure avec l'UGAP une convention dans le cadre du dispositif dit « ELECTRICITE 3 » ayant pour objet la mise à disposition d'un (de) marché(s) pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP. <p>La convention annexée à la présente délibération est conclue pour une durée courant de la date de signature par la Communauté Urbaine de la présente convention jusqu'au terme des accords-cadres passés par l'UGAP pour le compte du bénéficiaire fixé au 31 décembre 2024.</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser l'UGAP à conclure les marchés subséquents au nom et pour le compte de la CUCM.	Monique LODDO

	<ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation à signer ladite convention. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	<p>Débat d'orientation budgétaire</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2021, sur la base du rapport présenté dans la délibération. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	<p>Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n°4 à la convention 2016-2017 - Autorisation de signature - Modification de la délibération de délégation d'attributions</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De modifier temporairement la délibération de délégation d'attributions de l'assemblée délibérante au bureau et au président en date du 16 juillet 2020 n°20SGADL0058 quant à « <i>l'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants</i> » le temps de statuer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de ce jour et relatif à l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines afin de respecter des délais de signature imposés ; 	Montserrat REYES

	<ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes de l'avenant n° 4 de la convention 2016-2017 pour l'année 2021 à intervenir avec l'OPAC de Saône-et-Loire, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe, - D'autoriser le président de la Communauté urbaine Creusot Montceau, à signer l'avenant n° 4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier, - D'approuver le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 67 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité, étant précisé que Messieurs Laurent SELVEZ, Christian GRAND et Christophe DUMONT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote.</p>	
--	---	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	<p>Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec Habellis, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 3 à la convention 2016-2018 - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De modifier temporairement la délibération de délégation d'attributions de l'assemblée délibérante au bureau et au président en date du 16 juillet 2020 n°20SGADL0058 quant à «l'Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec les bailleurs sociaux pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, conclusion des conventions afférentes et avenants» le temps des statuer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire de ce jour et relatif à l'avenant n°3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines afin de respecter des délais de signature imposés ; - D'approuver les termes de l'avenant n° 3 de la 	Montserrat REYES

	<p>convention 2016-2018 pour l'année 2021 à intervenir avec Habellis, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe,</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'autoriser Monsieur le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, à signer l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier, - D'approuver le lancement en 2021 d'un « diagnostic en marchant » entre les partenaires sur les quartiers du Bois du Verne et du Plessis. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	
--	--	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
<p style="text-align: center;">III-3</p>	<p>Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire communautaire - Signature de la convention</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'approuver les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté urbaine Creusot Montceau à intervenir avec l'Agence Nationale de l'Habitat et le conseil départemental ; - D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer ladite convention ; - D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès des financeurs ci-après désignés : <ul style="list-style-type: none"> - L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), - Le Conseil départemental ; - D'autoriser Monsieur le Président à mettre à disposition du public le projet de convention pendant un mois en application de l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	<p style="text-align: center;">Montserrat REYES</p>

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-4	<p>LE CREUSOT - Plaine des Riaux - Vente de terrain à bâtir à la SAS INNOV & SM</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De vendre à la SAS INNOV & SM, dont le siège social est 330, avenue de l'Europe, 71200 LE CREUSOT, représentée par son président et son directeur général, Monsieur BOUDOT Marc et Madame BOUDOT Sylvie, une parcelle de terrain d'une superficie de 1432 m², cadastrée à LE CREUSOT section AI n°311 ;- De fixer le prix de cette cession à la somme de 18 € TTC. le mètre carré, soit un montant total de 25 776 € TTC ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer un compromis de vente formalisant l'accord des parties ;- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître Renaud ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2021 - Nature 024 – Fonction 01 – 26. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	<p>Accord de consortium dans le cadre du projet Village Ressource Apprenant International - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le contenu de l'accord de consortium et les modalités d'application ;- D'autoriser Monsieur le Président de la communauté urbaine à signer l'accord de consortium. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	<p>Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel - Approbation</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	<p>ISOVOO - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la convention d'application entre la SCI Eugène et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou l'élu ayant délégation, à signer ladite convention ;- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 55 000 € à la SCI Eugène ;- D'imputer la dépense sur le budget correspondant. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	<p>Règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise de la CUCM - Modification n°3 - Autorisation de signature</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver la modification temporaire n°3 permettant de faire face à la crise sanitaire qui vient compléter le règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprises de la CUCM ;- Précise que ce dispositif d'aide n'est applicable que pour les établissements sous l'emprise d'une fermeture administrative mensuelle d'au moins 28 jours à compter du 1^{er} janvier 2021 ;- Précise que l'aide allouée mensuellement sera fonction du montant du loyer et plafonnée à 500 € par mois ;- Précise que le dispositif d'aide au loyer est reconduit jusqu'à épuisement des crédits prévus à cet effet. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	<p>Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2019</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'approuver le rapport 2019 de la politique de la ville ;- d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation, à communiquer au représentant de l'Etat, ledit rapport. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Bernard DURAND

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	<p>Rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté urbaine pour l'année 2019,- De préciser que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	<p>Renouvellement du Conseil de développement durable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Organisation d'un débat sur les conditions et modalités de sa consultation</p> <p>Le conseil décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- De renouveler le conseil de développement durable pour la période 2021-2027 ;- De prendre acte de la tenue du débat organisé sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement durable ;- D'acter la composition du conseil de développement telle que détaillée dans le cadre de constitution et de coopération avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau joint en annexe ;- D'adopter le Cadre de constitution du conseil de développement durable de la CUCM et de coopération avec la Communauté Urbaine Creusot Montceau. <p>Adopté : OUI</p> <p>Nombre de votants : 70 (dont 6 pouvoirs)</p> <p>Observations : Adoption à l'unanimité.</p>	Jean-François JAUNET

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VIII-1	<p>Vœu contre la disparition des BTS tertiaire de la CUCM</p> <p>Les élus communautaires, à l'unanimité, :</p> <ul style="list-style-type: none">- Demandent un dialogue renouvelé avec le Rectorat de Dijon, puis la Région Bourgogne-Franche-Comté sur le devenir du BTS comptabilité-gestion du lycée Henri Parriat à Montceau-les-Mines et du BTS support à l'action managériale du lycée Léon Blum au Creusot ;- Exigent un réexamen de la situation de ces deux formations.	Jérémy PINTO

La séance est levée à 22h15

Le président,
David MARTI

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'David Marti', is written over a horizontal line.